Enquête sur les nuisibles

Arnaud Fruchet
27/04/2012 I Mise à jour : 17:13

La FDSEA et la chambre d'agriculture ont lancé une grande enquêtes sur les dégâts d'animaux classés nuisibles afin de justifier du maintien de ces espèces sur les futures listes de nuisibles

L'arrêté préfectoral sarthois établissant la liste des animaux classés nuisibles sur le département a été attaqué par l'association de protection des animaux sauvages (ASPAS)et invalidé par le tribunal administratif de Nantes le 26 janvier 2012. Suite à une forte mobilisation de la FDSEA, de la chambre d'agriculture et de la fédération des chasseur, le Préfet a repris un arrêté au 1er mars qui a permis de préserver l'essentiel au printemps. Mais cet arrêté ne porte que jusqu'au 30 juin 2012, date de fin de campagne cynégétique. Il convient donc d'en reprendre un nouveau pour la période allant du 1er juillet 2012 au 30 juin 2013. L'ancien arrêté ayant été attaqué sur le fait que « *la preuve d'une atteinte significative aux intérêts protégés (agricoles, chasse...) n'est pas apportée* », le Préfet nous demande aujourd'hui d'apporter des preuves et des témoignages concrets de l'impact des dégâts subis par les agriculteurs.
La FDSEA estime que moins de 10% des dégâts font l'objet d'une demande officielle de battue, de tir ou de piégeage d'où cette enquête sur les nuisibles qui a pour but de faire remonter un maximum de témoignages d'agriculteurs. Tous les types de dégâts doivent être répertoriés, qu'ils s'agisse de dégâts aux cultures ou dans les élevages, qu'ils s'agisse d'une destruction totale ou partielle. Plus vous serez nombreux à répondre, plus la profession aurons de facilité à justifier le classement de ces espèces sur la liste. Merci donc de prendre quelques minutes pour remplir cette enquête et de la renvoyer à la FDSEA **avant la date limite du 15 mai.**